

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 19109

Numéro SIREN : 900 483 280

Nom ou dénomination : 14 ALFRED ROLL

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2023 sous le numéro de dépôt 54221

SAS 14 ALFRED ROLL

Société par actions simplifiée au capital de 1000€

Siège social : 29, avenue Hoche – 75008 Paris

900 483 280 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 9 DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL

L'An deux mille vingt-deux et le neuf décembre à treize heures,

L'actionnaire, la société BF6 et le Président M. Alexandre BIBAS de la société par actions simplifiée 14 ALFRED ROLL, au capital de 1.000 € divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 €) ont décidé de procéder au siège social, à une assemblée générale ordinaire animer par le Président.

Le Président constate que l'actionnaire présent représente l'intégralité du capital social et que l'assemblée est, en conséquence, habilitée à délibérer.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la convocation adressée à l'actionnaire.

Le Président déclare que le texte des résolutions proposées a été adressé à l'actionnaire dans les délais légaux et dans le même temps, tenus à sa disposition au lieu du siège social.

Ainsi l'actionnaire a pu librement exercer son droit de communication et d'information dans les conditions prévues par Loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que L'assemblée Générale Ordinaire est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Alexandre BIBAS de ses fonctions de Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoir pour formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte, personne ne demandant la parole, celui-ci met aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée accepte la démission de M Alexandre BIBAS de ses fonctions de Président, au regard du nombre d'activités qu'exerce ce dernier dans le cadre de son activité professionnelle. Cette décision prend effet à compter de la présente assemblée générale.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, décide de nommer :

BF6, société par actions simplifiée, au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé à 29 avenue Hoche - 75008 Paris, immatriculée RCS Paris 894 288 588, en qualité de Présidente de la Société, à compter de ce jour pour un mandat d'une durée indéterminée.

Elle représentera la société à l'égard des tiers et est investie des pouvoirs les plus étendus en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la Loi et les Statuts attribuent aux actionnaires.

BF6 déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra de faire.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13H30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le nouveau Président, le Président sortant.

SAS BF6(*)
Associé et Présidente
Représentée par ABIGESTM



Monsieur
Alexandre BIBAS

